



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N°	05	28.11	24
----	----	-------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
22 novembre 2024

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 22/11/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DARSONVAL Michel, DEROZIERES Jean-Luc, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HACKEL Claude, HONERCHICK Romain, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, NICOLO Denis, NOBLOT Christophe, PETIOT Claude, PETIT Florence, PICOD Gérard, PIOT Bernard, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VOILLEQUIN Serge

Mandat de procuration : DANGIN Anita à RENARD Régis, DEREPAZ Martine à PICOD Gérard, DESCHARMES Michel à BORDE Philippe, LEMOINE Pascal à PETIT Florence, MARY Pierre à GAGNANT Thomas, PETIT Pascale à BAUDIN Claudine, PROVIN Emmanuel à PETIOT Claude, VAN-RYSEGHEM Isabelle à DEROZIERES Jean-Luc, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne, WOJTYNA Lucienne à AUBRY Michel

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, INGELAERE Raynald, LELUBRE David, YOT Olivier, VAIRELLES Mickaël

Secrétaire de séance : Monsieur HACKEL Claude

Membres présents..... 32
Absents ayant donné mandat de procuration..... 10
Absents..... 8
Votants..... 42

**OBJET : ANIMATION ET SUIVI OPERATION PROGRAMMEE DE L'HABITAT DE
RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) CHOIX DU PRESTATAIRE**

Pour : 42	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0

Rapporteur : Monsieur Régis RENARD, Vice-Président

Monsieur le Vice-Président rappelle que la nouvelle convention OPAH RU 2025-2029 est signée entre l'Etat, l'ANAH et la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube.

L'OPAH RU 2025-2027 s'inscrit dans la continuité de l'OPAH qui a été menée entre 2011 et 2016 ayant concerné **220 logements** (propriétaires occupants et travaux d'amélioration) pour plus de 2,9 millions d'€ de subventions mobilisées pour un montant total de travaux dépassant 5 millions d'€.

Suite à une étude pré-opérationnelle menée entre 2021 et 2024, la mise en place de ce dispositif a été approuvée lors de la réunion du Conseil de Communauté du 4 avril 2024 avec les objectifs quantitatifs de réhabilitation de 58 logements sur 5 années dont :

- 20 logements de propriétaires occupants
- 32 logements de propriétaires bailleurs
- 6 logements en copropriété

Pour assurer le suivi et l'animation du dispositif, il convient de recruter un opérateur. Pour ce faire un marché passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert a été lancé le 20 septembre 2024 et a fait l'objet d'un avis d'information au BOAMP et au JOUE. La date limite de réception des offres était fixée au 21 octobre 2024.

Une seule offre a été déposée : URBAM Conseils SAS.

La Commission d'Appel d'offres réunie le 13 novembre 2024 a examiné l'offre et propose de retenir la proposition de URBAM Conseils SAS pour :

Les membres de la commission décident de retenir l'offre de URBAM Conseil SAS pour un montant de rémunération annuelle fixe de 42 000 € HT soit 50 400 € TTC sur cinq années pour la prestation d'animation et suivi OPAH RU.

- un montant de rémunération fixe annuelle de 42 000 € HT soit 50 400 € TTC
- un montant de marché global sur cinq années de : 210 000 € HT soit 252 000 € TTC
- une tarification part variable d'un montant de 112 500 € HT soit 135 000 € TTC pour la gestion des 58 dossiers quantifiés

Pour information, renseignements pris auprès de l'ANAH, l'engagement prévisionnel de l'ANAH sur ce marché d'animation et de suivi OPAH s'élèverait à 269 430 € sous réserve d'atteinte des objectifs quantitatifs susvisés. Ainsi, l'autofinancement de cette opération pour la collectivité serait de 117 570 € pour la durée du marché qui est de cinq années.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur le Vice-Président le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de URBAM Conseils SAS pour :
 - ✓ un montant de rémunération fixe annuelle de 42 000 € HT soit 50 400 € TTC
 - ✓ un montant de marché global sur cinq années de : 210 000 € HT soit 252 000 € TTC
 - ✓ une tarification part variable d'un montant de 112 500 € HT soit 135 000 € TTC pour la gestion des 58 dossiers quantifiés
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes se rapportant à ce marché

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,

Monsieur HACKEL Claude

Pour extrait conforme,

Philippe BORDE,

Président

